



Assemblée Départementale
des Collégiens

2011-2013

Apprendre
à devenir
citoyen

Une **assemblée** comme les **grands** !



A l'image de l'assemblée départementale composée des conseillers généraux des 44 cantons de Meurthe-et-Moselle, l'Assemblée départementale des collégiens (ADC) regroupe les représentants des élèves des établissements publics et privés ayant adhéré à l'opération.

Apprendre
à devenir
citoyen

Qui l'a initiée ?



Le conseil général, en partenariat avec l'Inspection académique, est à l'initiative de cette action. Elle a pour ambition d'offrir aux jeunes un nouveau cadre d'exercice de la citoyenneté. La première Assemblée départementale a été créée en 2007. Depuis 2009, elle est animée par la Ligue de l'enseignement de Meurthe-et-Moselle.



Un espace pour apprendre à devenir citoyen !

Participer à l'Assemblée départementale des collégiens c'est :

- approcher de manière plus concrète le rôle et le fonctionnement du conseil général,
- s'initier aux fonctions d'un élu en participant aux échanges et aux débats, en étant force de propositions, tant au niveau du département que de son collègue,
- être associé à la réflexion sur l'élaboration des différents projets menés sur les territoires ou dans le département.

Cette expérience permet aussi d'acquérir des connaissances et compétences affichées dans les programmes des collèges.



Comment fonctionne-t-elle ?

L'Assemblée se compose de l'ensemble des délégués élus dans leur établissement à raison de **2 titulaires** et de **2 suppléants** par

collège participant. La durée de l'Assemblée est de deux ans. Elle se réunit deux fois, en séance plénière, au cours du mandat au siège du conseil général (en début et en fin de mandat), en présence des élus départementaux.

Entre temps, **des rencontres territoriales** sont organisées afin de permettre aux collégiens d'échanger sur leurs projets, de rencontrer des acteurs locaux susceptibles de les accompagner dans leur démarche et de construire des projets collectifs de territoire.



le délégué

Le délégué et son suppléant, **sont les représentants de leur collège** au sein de l'Assemblée départementale des collégiens.

Durée du mandat

La durée du mandat (non renouvelable) est de **2 ans**.

Mode d'élection

Les délégués et leurs suppléants sont élus parmi l'ensemble des élèves de 6^e, 5^e et 4^e de l'établissement.

Les élections peuvent avoir lieu en même temps que celles des délégués de classe .

Apprendre
à devenir
citoyen

Rôle du délégué

● Représenter

Représenter son collège et tous les élèves au sein de l'Assemblée départementale des collégiens

● Informer, expliquer

Etre un relais d'information entre les élèves du collège et l'Assemblée départementale des collégiens

● Ecouter, échanger, proposer, expliquer

● Agir

Mettre en œuvre les projets, les décisions prises au sein de l'Assemblée départementale des collégiens, notamment dans son collège, et inciter les collégiens à participer aux différentes actions

L'adulte référent



Les délégués bénéficient, tout au long de leur mandat, de l'appui d'un adulte référent dans leur collège.

Le référent se tient régulièrement à l'écoute de l'élève, l'aide dans la mise en œuvre de ses actions, lui apporte tous les outils nécessaires et assure la communication des actions de l'ADC avec l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'établissement.

Qui pilote ?

C'est le comité de pilotage qui prépare et organise l'Assemblée départementale et notamment les rencontres centrales et territoriales. Il est la cheville ouvrière de l'Assemblée départementale des collégiens. Il se compose de représentants du service collèges du conseil général, de l'Inspection académique, de la Ligue de l'enseignement et de représentants de collèges.



Un mandat, une thématique

Chaque mandat aborde une thématique bien spécifique.

En 2007/2009, les délégués se sont penchés sur le développement durable.

En 2009/2011, ce sont les droits de l'enfant qui ont été abordés (voir le bilan du mandat).

Zoom

sur le mandat
2009/2011
et les **droits**
de l'enfant



- 56 collèves participants
- 4 rencontres : 2 rencontres départementales et 2 rencontres territoriales sur chacun des 6 territoires du département. Elles ont permis aux délégués d'échanger sur les projets menés dans leurs collèves, de rencontrer des associations locales et de réfléchir aux propositions qu'ils souhaitaient faire aux conseillers généraux en faveur des droits de l'enfant, rassemblées dans *le Livre Blanc des Droits de l'Enfant*.

Les travaux des territoires

**Territoires Terres de Lorraine,
Val de Lorraine et Nancy 2 :**

réalisation d'une enquête sur
les droits de l'enfant auprès
des élèves des collèves

Territoire de Lunéville :

les droits de l'enfant et les dangers
d'internet

Territoire de Nancy Couronne 1 :

les droits de l'enfant et les relations
filles/garçons

Territoire de Briey et Longwy : les

droits de l'enfant et la non-violence



Apprendre
à devenir
citoyen

Des projets réalisés dans les collèves sur les droits de l'enfant

- Expositions sur les droits de l'enfant
- Chansons et chorégraphies
- Pièces de théâtre
- Site internet
- Jeux de société
- Participation au concours d'affiches international sur les droits de l'enfant, organisé par les Francas
- Vidéo

Les propositions du Livre Blanc pour les droits de l'enfant (extraits)

- 1 Permettre les échanges et établir des relations entre les collèges et leur environnement pour mieux connaître l' « Autre ».
- 2 Développer les actions pour favoriser l'intégration des élèves porteurs de handicap ou de difficultés particulières.
- 3 Créer, dans les collèges, des lieux d'échange, de convivialité, de loisirs autres que la cour de récréation.
- 4 Mettre en place dans les collèges des actions d'information et de sensibilisation sur les sujets suivants :
 - enfance maltraitée
 - discriminations
 - risques liés à internet
- 5 Diffusion de brochures sur les activités culturelles et sportives existantes dans l'environnement proche du collège.
- 6 Création d'une cellule d'écoute animée par une assistante sociale et une l'infirmière.
- 7 Informer sur l'orientation.
- 8 Donner davantage de temps de parole dans les réunions « officielles » (notamment CA du collège) pour être entendu par les élus.
- 9 Lutter contre le manque de respect et les insultes au quotidien, les discriminations.
- 10 Créer un document ludique pour améliorer la diffusion de la connaissance des droits de l'enfant au sein des établissements.

Mandat **2011-2013**

Pour le nouveau mandat 2011/2013, la thématique sera choisie par les délégués nouvellement élus, lors de la première rencontre départementale.

Retrouvez l'intégralité
des projets des collèves
réalisés sur les droits de l'enfant,
les synthèses des travaux de chaque
territoire et l'ensemble des propositions
des collégiens sur le site de l'ADC

www.adc.ligue54.org